

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SP SARCELLES
14.04.23

N° 05.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 avril à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Date d'affichage

07 avril 2023

Étaient présents : Alain GOLETTA, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h04), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO (parti à 19h48), Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 12

Votants 16

Étaient représentés : Georgette BRAZIER (pouvoir à M. le MAIRE), Olivier MAGNIER (pouvoir à M. GOLETTA), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), David CARDOSO (pouvoir à Mme COMONT).

Étaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Budget Primitif 2023 – commune.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSY

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE présente et commente le Budget Primitif 2023 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Section fonctionnement :

Dépenses : 6 089 737.96 Euros

Recettes : 6 089 737.96 Euros

Section investissement :

Dépenses : 10 786 469.35 Euros

Recettes : 10 786 469.35 Euros

Après en avoir délibéré ainsi :

En Section fonctionnement – Dépenses :

Tous les chapitres à l'unanimité pour

En Section fonctionnement – Recettes :

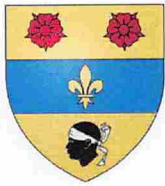
Tous les chapitres à l'unanimité pour

Transmise le

14 AVR. 2023

Affichée le

17 AVR. 2023



VILLE DE VEMARS

SAISON
2023

En Section investissement – Dépenses :

Tous les chapitres à l'unanimité pour

En Section investissement – Recettes :

Tous les chapitres à l'unanimité pour

Le Conseil Municipal,

- ✓ **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 tel que présenté,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier

